

Extension du réseau d'eau.

Le Maire expose au Conseil municipal les problèmes techniques et financiers posés par le lotissement des "Zévaras" et sa conséquence, l'extension du réseau d'adduction d'eau.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, décide :

- 1° Le principe d'une extension du réseau par pompage dans les alluvions de la Moselle et recoulement à Sudres est admis.
- 2° Le Conseil municipal demande à la Direction départementale du Génie rural de bien vouloir assurer l'étude et la direction des travaux et charge M. Dufour de la Direction technique de l'Entretien.
- 3° Le Conseil municipal, vu, l'avant-projet s'élevant à 28 millions, demande l'octroi d'une subvention départementale en annuités.
- 4° La Société de lotissement "les Zévaras" étant le principal bénéficiaire de cette extension du réseau, il estime que la part incombant à la Commune dans le financement de l'entreprise doit être égale à celle des lotisseurs et propose la répartition suivante des charges : déduction faite de la valeur en capital des annuités soit 9 800 000 F, il reste 18 200 000 F comprenant 8 000 000 F pour canalisation, branchements intérieurs du lotissement à déduire également. Il resterait donc 10 200 000 F soit 5 000 000 F pour les lotisseurs et 5 200 000 F pour la Commune.
- 5° La part contributive de la Société de lotissement "les Zévaras" serait ainsi fixée à 13 000 000 F à verser avant le début des travaux, en capital.
- 6° Le Conseil municipal dans le but d'équilibrer comme il se doit le budget du Service des Eaux de la Commune, décide d'étudier en vue de la d'une revalorisation le prix actuel du m³ d'eau : cette augmentation éventuelle ne pouvant avoir effet que lorsque la distribution sera constante et suffisante, en toutes saisons à tous les abonnés.